



ARRETE N° 162-2023
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Chemin du Nattay

Du 25 juillet au 01 octobre 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **remplacement tuyaux d'eau, reprise chemin, création parking et remise en forme terrain**

A R R E T E :

Article 1er : Du 25 juillet au 01 octobre 2023 inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant chemin du Nattay, sera interdite. L'entreprise aura accès au chantier par la Route de Champeillant soit par Chez Divoz ou soit par Vinzier

Article 2 : L'entreprise **BEL ET MORAND TP, 403 e Route de la gare – ZI de Mésinges – 74200 Allinges**, sera tenu de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Bel et Morand TP
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. le Chef du Groupement du Chablais du S.D.I.S

Féternes, le 25/07/2023

Cyprien Tournier
4ème Adjoint en charge de la voirie

Mis en ligne le :

